

CHARRAT La mise à l'enquête publique du plan d'aménagement détaillé a rendu son verdict.

Les oppositions émanent principalement de Fully et de Saxon

La mise à l'enquête publique du plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'implantation de deux nouvelles éoliennes à proximité d'Adonis, à Charrat, a suscité 372 oppositions. «La grande majorité d'entre elles avaient déjà été déposées contre le précédent plan d'aménagement intercommunal de Charrat-Saxon en 2014», indique l'exécutif local dans un communiqué diffusé hier. Sur ce total, 368 oppositions reprennent un texte identique émanant de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR) qui, selon la municipalité de Charrat, «n'a donc pas ménagé ses efforts pour aller les chercher dans les ménages de la région».



Adonis est la plus grande éolienne en fonction en Valais. SACHA BITTEL/A

La majorité des signataires de la lettre modèle de l'APPCR proviennent des deux communes limitrophes que sont Fully (136 oppositions) et Saxon (133 oppositions). A Charrat, le

nombre d'opposants s'élève à 46. Six signatures sont issues de communes vaudoises, dont celle de Saint-Légier qui a fourni 2 paragraphes. «On constate qu'il n'y a pas une augmentation considérable du nombre de signatures entre 2014 et 2016. A Charrat, le nombre d'opposants demeure stable avec 46 signatures contre 40 en 2014», a indiqué hier le président de la commune Léonard Moret. «Nous sommes conscients du fait qu'il y a des mécontents ailleurs, mais pour nous, l'essentiel était de connaître la situation au niveau local. Il appartiendra en effet à la population de Charrat de se prononcer le 5 juin prochain et de confirmer le vote de 2014, lors duquel 60,4% des citoyens avaient accepté un plan d'aménagement rigoureux

identique pour la partie de leur territoire», a-t-il ajouté.

Plus de contestation qu'en 2014

«Nous avons réuni plus de 300 oppositions, les 90% émanant de riverains directs du parc éolien. Si l'on tient compte du redimensionnement du parc éolien qui passe de 4 à 2 engins, on peut considérer que le nouveau projet suscite beaucoup plus de contestation que le précédent», a réagi hier Florence Lattion-Richard, présidente de l'APPCR. Et d'en appeler au bon sens de la population locale: «Nous espérons que les Charratins qui se rendront aux urnes le 5 juin en tiendront compte et prendront la décision raisonnable de renoncer à ce parc éolien.» **CM**

ET MAINTENANT...

La suite de la procédure prévoit l'analyse des oppositions par le Conseil communal de Charrat et la mise sur pied de séances de conciliation dans les jours à venir. Une assemblée primaire délibérative sera convoquée courant mai. Le dernier mot appartiendra aux citoyens de Charrat le 5 juin prochain en votation populaire. Si le oui l'emporte, le plan d'aménagement détaillé sera transmis au Conseil d'Etat pour homologation. Cette décision fera alors l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, au cours de laquelle ne pourront recourir que les opposants engagés dans la procédure qui s'est terminée le 29 février. **CM**